

## LA METHODE ECOMETHANE

### Qu'est-ce que la méthode Ecométhane ?

**Objectif** : réduire les émissions de GES par la mise en œuvre d'une alimentation spécifique permettant l'atténuation des émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) entérique d'origine digestive chez les bovins laitiers.

**Qui est concerné ?** toutes les exploitations agricoles localisées en France comprenant un atelier bovin lait.

**Les réductions d'émissions visées** sont les réduction d'émissions directes liées aux émissions de méthane d'origine digestive, aussi appelées les émissions de méthane entérique, des bovins laitiers durant la production laitière.

### A quels projets s'adresse cette méthode ?

#### Les critères d'éligibilité

- Avoir au moins un atelier d'élevage de bovins localisé en France.
- L'atelier doit être présent au début du projet et être toujours présent en fin de projet.
- La méthode ne prend pas en compte les projets qui reposeraient exclusivement sur l'emploi dans les rations des bovins de produits non végétaux ou d'additifs chimiques.
- Ne pas introduire dans la ration des bovins : toute sorte de matière grasse animale, d'acides gras de synthèse ou de matières grasses hydrogénées ou saponifiées, toute source de palme (huile, tourteaux et dérivés) et tout additif qui impacte la linéarité naturelle entre la méthanogénèse et la lipogénèse.
- Limiter à 150g de matières grasses totales apportées par jour par ruminant de soja, colza ou canola et de tournesol.

**La durée du projet** : 5 ans, renouvelable à condition de montrer que de nouvelles pratiques sont mises en place.

#### Exemple d'un projet labellisé avec cette méthode :

Pas encore de projet labellisé

Bleu Blanc Cœur souhaite porter des projets collectifs, pour l'instant les éleveurs n'ont pas encore été identifiés et le premier projet n'a pas débuté.

## Le contenu de la méthode

### Les leviers d'action

La méthode vise à ajouter des sources alimentaires riches en acide alpha-linolénique (ALA) dans la ration des ruminants.

Les ALA peuvent être apportés par diverses sources végétales, l'agriculteur peut :

- Introduire ou augmenter la part de pâturage ;
- Introduire ou augmenter la part des fourrages à base d'herbe (quel que soit le mode de conservation) ;
- Améliorer la qualité des fourrages de la ration ;
- Introduire ou augmenter la part de luzerne, sous ses différentes formes (fourrage, déshydraté, concentré) ;
- Introduire ou augmenter la part de graines riches en ALA, tel que le lin ou la cameline.

Toute autre pratique permettant de mieux valoriser la ration des animaux afin de réduire les émissions de méthane peut être incluse dans la méthode écométhane.

Au-delà de l'atténuation du changement climatique, la mise en place de certaines pratiques peut avoir d'autres impacts positifs sur l'environnement. Le porteur de projet pourra ainsi les valoriser auprès des financeurs.

Le suivi des co-bénéfices est obligatoire avec cette méthode.

### Exemples de co-bénéfices

- Augmenter l'autonomie protéique de l'exploitation en diminuant la part de soja d'importation dans la ration et en augmentant la part d'herbe, de légumineuses fourragères et à graines produites sur l'exploitation.
- Développer les circuits-courts en ayant une activité de vente directe.

### Outil et méthode de calcul des émissions

Les réductions d'émissions sont calculées en comparant les émissions de méthane entérique avec le projet au émissions de méthane entérique du scénario de référence. Elles sont d'abord exprimées en kg de méthane, puis elles sont converties en équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>eq), par la multiplication des tonnes de méthane par son potentiel de réchauffement global.

Un tableur Excel est fourni avec la méthode pour calculer les réductions d'émissions.

Les émissions de méthane produites par bovin se calculent en fonction de la production laitière annuelle de l'animal et de la composition en acides gras du lait de cet animal. L'équation permettant ce calcul fait l'objet d'un brevet (« Procédé d'évaluation de la quantité de méthane produite par un ruminant laitier et procédé pour diminuer et contrôler cette quantité », dépôt de brevet priorité France 08 54230 du 25 juin 2008 et dépôt PCT/EP2009/057919 du 24 juin 2009), co-inventé par les équipes de Valorex (P. Weill et G. Chesneau) et de l'INRA de Theix – Clermont (Y. Chilliard, M. Doreau et C. Martin), lors de l'utilisation de la méthode une licence gratuite est concédée pour pouvoir l'utiliser.

## Pour aller plus loin

Méthode développée par Bleu Blanc Cœur : <https://bleu-blanc-coeur.org/>

Le site du ministère: <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Plateforme Info Compensation Carbone : <https://www.info-compensation-carbone.com/>  
en cas de questions : [contact@info-cc.com](mailto:contact@info-cc.com)

